

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CR**OISSANCE VERTE

Appel à projets
1 500 méthaniseurs



Objectifs de l'appel à projets

Fin mars 2014, 271 installations de production de biogaz étaient raccordées au réseau d'électricité. La filière biogaz se développe actuellement au rythme de 10 à 15 méthaniseurs par mois, en comptabilisant à la fois les projets de cogénération et d'injection de biométhane.

Le lancement de 1 500 projets de méthanisation en 3 ans vise à accélérer la transition énergétique vers les énergies renouvelables en mobilisant les acteurs locaux et implique de passer à 40 nouveaux projets par mois.

A ce jour, 238 projets ont fait une demande d'aide à l'investissement au titre du fonds déchet qui est mis en œuvre par l'Ademe.

La DGEC et la DGPR sont chargées de piloter un appel à projet permettant aux porteurs de projets de se faire connaître plus rapidement auprès de l'administration, qu'ils soient agriculteurs, industriels ou collectivités territoriales.

Le dispositif doit permettre aux candidats, via l'Ademe, de disposer :

- d'une aide financière pour l'étude de faisabilité pour les agriculteurs et les industriels,
- d'une aide au diagnostic territorial pour les collectivités.

Les projets qui verront le jour à l'issue de cette première étape de faisabilité pourront bénéficier du système d'aide existant : tarif d'achat, fonds déchet pour financer l'investissement, fonds chaleur le cas échéant, appels d'offre de capacité...



Mode d'organisation

Cet appel à manifestation d'intérêt sera mis en ligne par le ministère, via un formulaire simple, établi en coordination avec l'Ademe qui dispose déjà d'outils d'accompagnement des projets de méthanisation agricole.

Il fera l'objet d'un reporting régulier sur le nombre de projets et permettra ainsi une évaluation régulière sur la progression des projets.

L'utilisation du mécanisme « fonds déchet » permet de démarrer rapidement.

Des aides complémentaires seront proposées au démarrage du projet, notamment pour financer l'ingénierie technique et financière. Elles seront financées grâce au fonds « transition énergétique et croissance verte », en cours de mise en place.

Pour l'aide à l'investissement, il est prévu de renvoyer les porteurs de projet vers les canaux existants (tarif de rachat, fonds déchet, fonds chaleur).

